



Mémoire déposé par Vent d'élus dans le cadre des
audiences publiques du BAPE

**Projets des parcs éoliens
Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale
dans la MRC de Montmagny**

Juillet 2025

Table des matières

Introduction	3
Finances	3
Privatisation	4
Confidentialité	5
Transition énergétique?	5
Alternatives	5
BAPE générique et effets cumulatifs	6
Conclusion	7

Introduction

Vent d'élus est un organisme à but non lucratif qui regroupe des élu.es et ex-élu.es de partout au Québec. Notre mission : valoriser et promouvoir la démocratie municipale participative.

Nous sommes très actifs sur la scène politique municipale. Nous participons bénévolement à de nombreuses assemblées publiques, colloques, consultations publiques, audiences du BAPE, etc. Nous avons également rédigé des lettres ouvertes et des mémoires sur le développement éolien au Québec.

Nous avons de nombreuses préoccupations touchant le développement de la filière éolienne au Québec, un développement que nous jugeons antidémocratique, précipité et sans vision d'ensemble. Les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny s'insèrent dans ce développement et nous tenons à souligner quelques-unes de nos préoccupations à l'égard de ces projets afin qu'elles puissent être analysées et répertoriées par le BAPE.

La conclusion de ce mémoire dresse une liste des conditions et modifications qui, à notre avis, sont nécessaires avant une acceptabilité de ce projet.

Il est important de souligner que nous ne sommes pas opposés au développement éolien. Au contraire, nous nous opposons à la façon dont se développe la filière.

Finances

Au-delà des redevances et retombées économiques que font miroiter ces projets, il y a aussi la question du modèle de développement privatisé choisi pour ce projet. Selon nous, il ne s'agit pas d'une bonne façon de financer les municipalités, puisqu'une grande partie des profits iront surtout enrichir des investisseurs privés et non dédiés à notre portefeuille collectif. De plus, il se crée des iniquités entre les municipalités qui vont recevoir de l'argent et les autres qui n'en recevront pas, une situation qui crée également une compétition malsaine entre les municipalités et les MRC.

Le 29 janvier 2025, lors d'une conférence de presse dénonçant le développement éolien antidémocratique au Québec, l'analyste indépendant Jean-François Blain a dit ce qui suit au sujet de la filière éolienne:

« ...le modèle de développement privilégié, qui consiste à multiplier les partenariats financiers, nuira à la bonne planification du secteur énergétique et à la cohésion de son développement, attachera la réalisation des projets à des intérêts économiques particuliers au détriment de toutes autres considérations sociales et environnementales et mènera graduellement vers une dénationalisation accélérée du secteur électrique québécois.

Il y a d'autres moyens de fournir aux régions le soutien économique dont elles ont besoin et il y a un rôle qui peut et devrait être attribué aux régions dans le contexte de la transition énergétique tout en maintenant la propriété et l'encadrement public du secteur électrique dans le meilleur intérêt de la collectivité. »

Question : Compte tenu des risques connus et inconnus du projet à l'étude, pourquoi ne pas examiner des propositions alternatives, comme celle de Jean-François Blain? Se précipiter dans le développement éolien, sans pour autant connaître nos réels besoins et nos options afin de les combler est une erreur de planification importante qui peut avoir des répercussions majeures aux niveaux environnemental, financier et social.

Question : Existe-t-il un plan advenant un déficit ou une faillite pour ce projet? Est-ce que ce plan pourrait impliquer une taxation spéciale? Malheureusement, ces questions n'ont pas été répondues de façon claire durant la première partie des audiences. Monsieur Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est a simplement dit qu'advenant des difficultés financières, l'Alliance et ses partenaires devraient « assumer leurs responsabilités. » Qu'est-ce que cela implique ?

Privatisation

Par ailleurs, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait en mars 2024 son rapport intitulé *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*. Ce rapport fait un historique de la production d'électricité au Québec, montrant comment on est passé de la privatisation à la nationalisation, laquelle « culmina avec la création d'Hydro-Québec et la deuxième vague de nationalisation » et ensuite, au début des années 2000, le Québec commence à retourner à la privatisation avec « les différents appels d'offre éolien, de biomasse et de petite hydraulique ». Cette privatisation sera accélérée advenant que les dispositions du projet de Loi 69 soient mises en vigueur.

La priorité étant donnée à ces dernières sources d'électricité (notamment l'éolien), les chercheurs de l'IRÉC ont calculé que ceci a coûté 6,09 G\$ à la clientèle d'Hydro-Québec. Ils ont également calculé que de :

« 2006 à 2023, les marges bénéficiaires de la filière éolienne au Québec se situent entre 0,90 et 1,68 G\$. À l'horizon 2035, ceci correspond à des marges comprises entre 1,79 G\$ et 3,34 G\$... En prenant une répartition 50-50 entre Hydro-Québec et le milieu municipal d'une telle filière développée par Hydro-Québec, les revenus pour chaque partie en 2023 auraient pu être compris entre 450 M\$ et 840 M\$ cumulés en 2023 et atteindre entre 910 M\$ et 1,70 G\$ à l'horizon 2035. Il est donc nécessaire de questionner, aussi bien sur le plan économique que politique, le principe de la privatisation de la production énergétique afin de pouvoir mieux capter et répartir les revenus issus d'une telle filière et répondre de manière plus adaptée aux besoins de la clientèle d'Hydro-Québec ».

En réalité, ce sont les clients d'Hydro-Québec qui financent la filière éolienne par la hausse des tarifs d'électricité. Il n'y a pas de création de richesse mais plutôt un appauvrissement collectif au profit du privé.

Confidentialité

Vent d'élus dénonce la prolifération de la confidentialité lorsqu'il s'agit de projets éoliens développés en partenariat avec des entreprises privées.

D'autant plus que puisque l'initiateur a formé une société en commandite, l'accès à l'information devient complètement impossible à cause des règles qui régissent les sociétés privées où la *Loi sur l'accès à l'information dans le secteur privé* ne permet d'obtenir que les informations détenues par la société dans la seule mesure où le demandeur est directement concerné par l'information détenue par la société. C'est donc l'opacité totale et la perte de contrôle démocratique sur les décisions des élus et des citoyens.

Cette opacité et perte de contrôle démocratique méritent pratiquement à elles seules l'abandon de la privatisation et un retour à Hydro-Québec de la quasi-totalité de la production d'électricité.

Transition énergétique?

Il n'y a eu aucune démonstration aux audiences, tant du côté de l'initiateur que des experts gouvernementaux, à l'effet que ce projet contribue réellement à la transition énergétique et/ou à la décarbonation du Québec.

Dans les faits, il n'existe aucune loi ou règlement, tant au niveau fédéral, provincial ou municipal qui assurerait que, pour chaque MWh d'énergie éolienne produit dans ce parc, serait retiré de notre consommation l'équivalent en MWh d'énergie fossile.

Il est donc faux d'affirmer que ce projet puisse contribuer à la transition énergétique. Dans le cas présent, il s'agit d'une simple addition de production, rien de plus.

Alternatives

Ce projet est présenté comme une nécessité de la transition énergétique. Au-delà du fait qu'il n'a pas été confirmé que ce projet contribue réellement à la transition énergétique, la question se pose à savoir si nous avons besoin de ce projet et s'il n'y a pas d'autres alternatives ayant un moindre impact sur les personnes, l'environnement et les finances publiques.

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a justement proposé « Une stratégie thermique pour la transition énergétique au Québec » qui comporte plusieurs volets, notamment la récupération de la chaleur, qui en est le troisième :

« Il s'agit de valoriser les rejets thermiques qui proviennent des bâtiments et des industries. Par exemple, la consommation d'énergie à des fins résidentiels, industriels ou commerciaux produit des rejets thermiques dont une bonne partie peut être récupérée et réutilisée. En réutilisant cette chaleur plutôt que de la perdre dans l'environnement, il est possible d'améliorer la productivité énergétique globale du Québec. »

Un des auteurs de cette stratégie, l'économiste Pierre Godin, explique clairement que les besoins en électricité du plan d'Hydro-Québec d'ici 2035 peuvent être presque entièrement comblés en utilisant une stratégie thermique :

« Le discours actuel sur la planification énergétique fait fi du principal usage de l'électricité au Québec, à savoir la production et la gestion de la chaleur. Le nouveau plan d'action d'Hydro-Québec a pour ambition d'augmenter la production d'électricité de 60TWh d'ici 2035. Et bien si je vous disais que les rejets thermiques valorisables au Québec comptent pour environ 56,7 TWh, donc la quasi-totalité de l'objectif à atteindre d'ici 2035, est-ce que vous me répondriez sérieusement qu'on peut se passer d'une stratégie thermique ? En ce moment, c'est comme si, collectivement, on gardait la porte ouverte pour chauffer l'extérieur en plein hiver ».

Question : Est-ce que des alternatives viables, comme la stratégie thermique de l'IRÉC, ont été étudiés et considérés? Pouvons-nous affirmer que ce projet est justifié lorsqu'il existe des alternatives viables et moins destructrices de l'environnement?

BAPE générique et effets cumulatifs

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » (Rapport no. 375).

Les enjeux que nous soulevons ici sont des enjeux qui ont été soulevé à répétition dans les audiences du BAPE depuis le tout premier BAPE éolien en 1997 pour le projet éolien Le Nordais.

Un BAPE générique sur la filière éolienne permettrait de faire la lumière sur les enjeux financiers, sociaux, environnementaux et énergétiques dans leur ensemble. Pour l'instant, nous ignorons collectivement les effets cumulatifs de ce développement car ces effets ne sont pas mesurés dans leur ensemble par aucun ministère. Chaque projet devrait faire l'objet d'un BAPE particulier, mais avant d'en arriver là, un BAPE générique nous permettrait de jeter les bases pour un développement énergétique plus cohérent et plus démocratique.

Question : Il n'existe aucun cadre réglementaire, à part des prescriptions, sur le développement éolien au Québec. Pourquoi est-ce que le ministre de l'Environnement refuse de tenir un BAPE générique qui permettrait de dégager des constats et conclusions pouvant mener à l'adoption d'un cadre réglementaire permettant un développement qui respecterait des principes démocratiques ?

Conclusion

En conclusion, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas approuver ce projet :

Tant que le projet ne sera pas remis entièrement entre les mains d'Hydro-Québec et du milieu;

Tant que l'accès du public à l'information concernant ce projet ne soit pas garanti;

Tant que la démonstration ne sera pas faite que ce projet contribue à la transition énergétique;

Tant que d'autres alternatives viables et moins dommageables pour l'environnement n'auront pas été analysés et mises en œuvre;

Tant qu'il n'y aura pas eu un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec.